

LE GRAND
Espace Aliénor
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2025_072

Nombre de membres du bureau en exercice	
en exercice	56
Présents	40
Votants	47
Pouvoirs	7

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 7 novembre 2025

LE 13 novembre 2025, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA CITÉ SCOLAIRE LAURE GATET -POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COURNIL, M. LACOSTE, M. REYNET, M. TALLET, M. SERRE, M. MARTY, M. CHANSARD, Mme DOAT, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. CADET donne pouvoir à Mme GONTHIER

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA CITÉ SCOLAIRE LAURE GATET -POINT DELIBERANT

Vu le code général de collectivités territoriales.

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

Considérant que par courrier en date du 29 septembre 2025, Monsieur Jean-Guillaume DESMOULIN, Proviseur de la Cité scolaire Laure GATET à Périgueux a fait une demande de subvention pour une manifestation.

Que forts du succès du premier forum post bac 2024/2025 (50 formations présentes, 1760 lycéens accueillis sur les stands des formations, 5 conférences sur la vie étudiante), les lycées du département et le centre d'information et d'orientation de la DSDEN 24 ont décidé d'organiser sa deuxième édition le 15 janvier 2026 à la Filature de l'Isle.

Que dans un contexte où l'orientation et la formation sont des enjeux majeurs, cette action permettra de mettre en lumière l'ensemble des secteurs d'activités professionnelles et parallèlement les filières d'enseignement supérieur de la Dordogne (santé, services à la personnes, services tertiaires, commerce, industrie, agriculture, tourisme, etc.)

Considérant que l'ambition cette année est de pouvoir accueillir davantage de jeunes, mais le financement du transport jusqu'à potentiellement 3 000 élèves reste le principal poste budgétaire, qui représente entre 15 000 et 18 000 € (si l'ensemble des établissements déplace leurs élèves de Terminale).

Qu'au regard des éléments ci-dessus exposés, il est proposé d'attribuer à la Cité scolaire Laure GATET une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 000€ au titre de la participation des frais de transport et des actions de promotion et de communication portées par l'agglomération.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € à la Cité scolaire Laure GATET pour l'organisation du forum d'orientation post-bac 2025/2026 ;
- Autorise le Président à signer tous les actes y afférents.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 03/12/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/12/2025	Périgueux, le 03/12/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

ID : 024-200040392-20251113-DDB2025_072-DE

DDB2025_072
S²LOGO